

Etude de circulation et de stationnement

Ville de Sierentz – avril 2022

CONTEXTE de l'ETUDE

Une commune très bien desservie, victime de son bon raccordement aux infrastructures de transports en commun, étant adaptée au modes actifs et en pleine croissance.

SYNTHESE du DIAGNOSTIC et ENJEUX

1. Circulation

- Des charges de trafic relativement modérées, à l'exception de la rue Poincaré;
- Une approche qualitative est nécessaire en menant un travail sur les aménagements afin d'améliorer la cohabitation entre les différents modes (ralentisseurs, plan de circulation...).

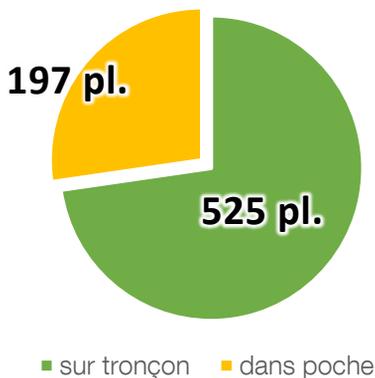
2. Stationnement

- Une offre de stationnement importante sur l'ensemble du périmètre d'étude (722 places), principalement non réglementée;
- Une part importante de places localisées dans des poches qui permet d'envisager des actions de requalification d'axes tout en préservant une partie de l'offre actuelle;
- Des réserves capacitaires qui permettent d'envisager la suppression ponctuelle de places en vue de requalifications, notamment sur la rue du Maréchal Foch;
- Un report spatial à prévoir, notamment dans les poches de stationnement.

3. Mobilités actives

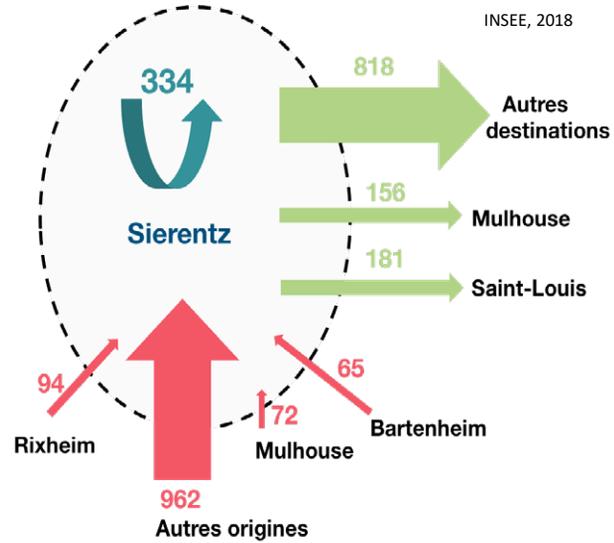
- Un report modal qui doit être encouragé via l'aménagement de continuités piétonnes et cyclables.

Localisation des places



Principales origines et destinations quotidiennes des flux domicile <-> travail des actifs en lien avec Sierentz

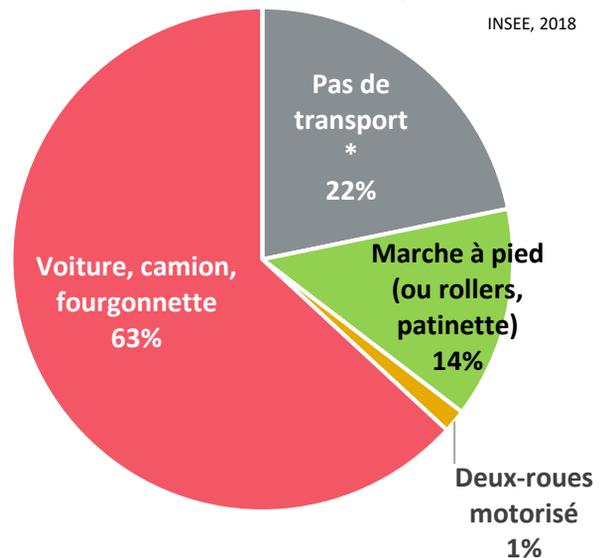
INSEE, 2018



Part modale des flux domicile <-> travail des résident de Sierentz, travaillant à Sierentz

(sur la base des 334 déplacements de la figure ci-dessus)

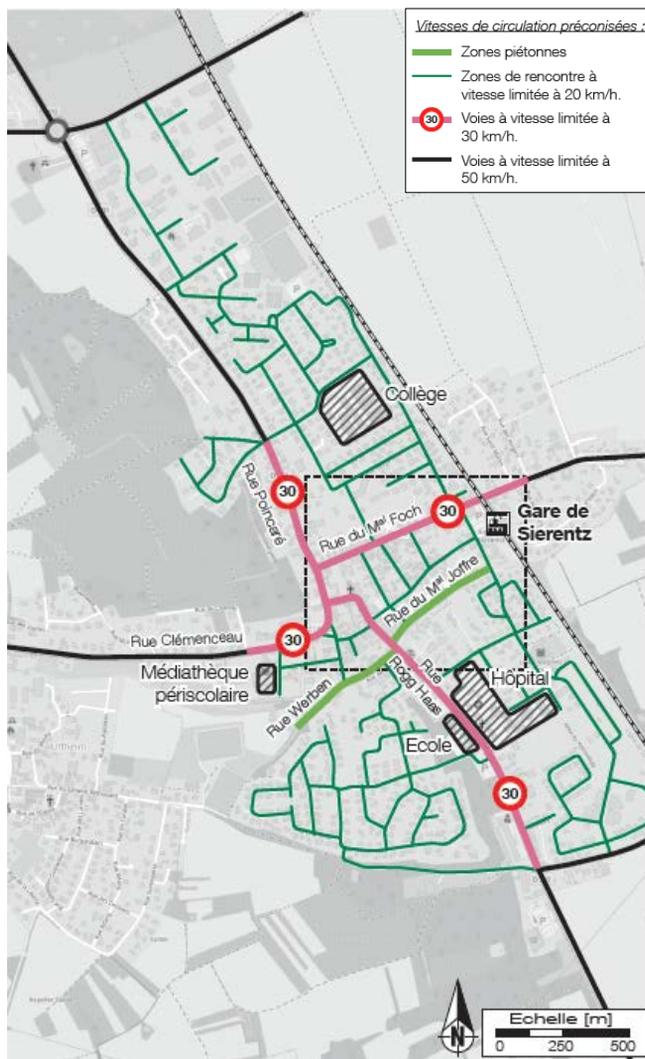
INSEE, 2018



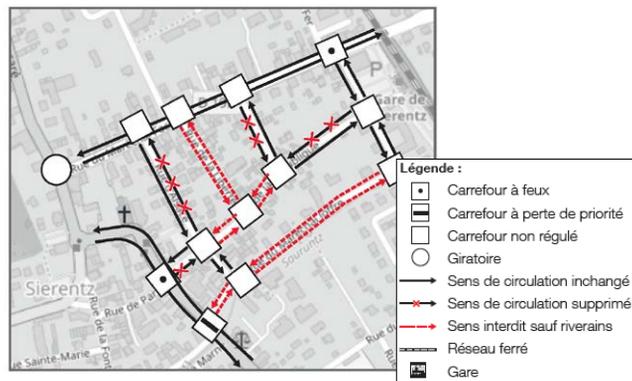
Taux de congestion en stationnement diurne et nocturne



- Une saturation ponctuelle qui traduit la présence d'actifs, de visiteurs de commerce mais aussi de véhicules résidentiels ventouse ;
- Des réserves de capacité notables en journée
- Un stationnement exclusivement résidentiel



Plan de circulation du secteur gare

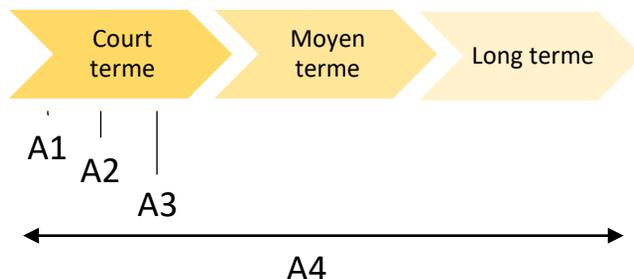


Programme d'action

Actions

A1	<p>Piétonnisation des rues Werben, du Maréchal Joffre et un tronçon de la rue de la Marne afin de valoriser les itinéraires de mobilité douce le long du Sauruz:</p> <ul style="list-style-type: none"> Un projet urbain nécessaire pour accompagner la piétonnisation des rues Une accessibilité restreinte aux résidents des rues (contrôle nécessaire)
A2	<p>Modification du plan de circulation sur la rue de la République et dans le secteur gare :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'avoir piétonnisé les rues Werben et du Maréchal Joffre (action A1) pour anticiper les reports de trafic. Une étude complémentaire quant à l'organisation du marché doit être menée.
A3	<p>Limitation des vitesses de circulation à 30km/h en centre-ville depuis les rues du Moulin, Albert Schweitzer, des Vergers et de la Tuilerie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Impossibilité d'aménager des dos d'ânes, des passages piétons surélevés, des plateaux ou des coussins berlinois de part un trafic journalier supérieur à 3'000 véh./j. Modification de la localisation des panneaux de limitation de vitesse.
A4	<p>Généralisation du principe de zone de rencontre (vitesse de circulation maximale à 20km/h) sur la majeure partie du réseau du centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> Priorité aux rues de la République, du Chemin de Fer et Albert Schweitzer.

Planning d'action



Outils et mesures d'accompagnement

- Sensibiliser et communiquer aux résidents les étapes de projet ainsi que la volonté de la commune en terme de circulation
- Initier une phase test (pour la zone du centre)
- Modérer les vitesses de circulation principalement avec du mobilier urbain évolutif : chicanes, bacs à fleurs...
- Maintenir éventuellement les aménagements modérateurs de vitesse sur les zones piétonnes et de rencontre (cf. boîte à outils)

Stratégie de stationnement

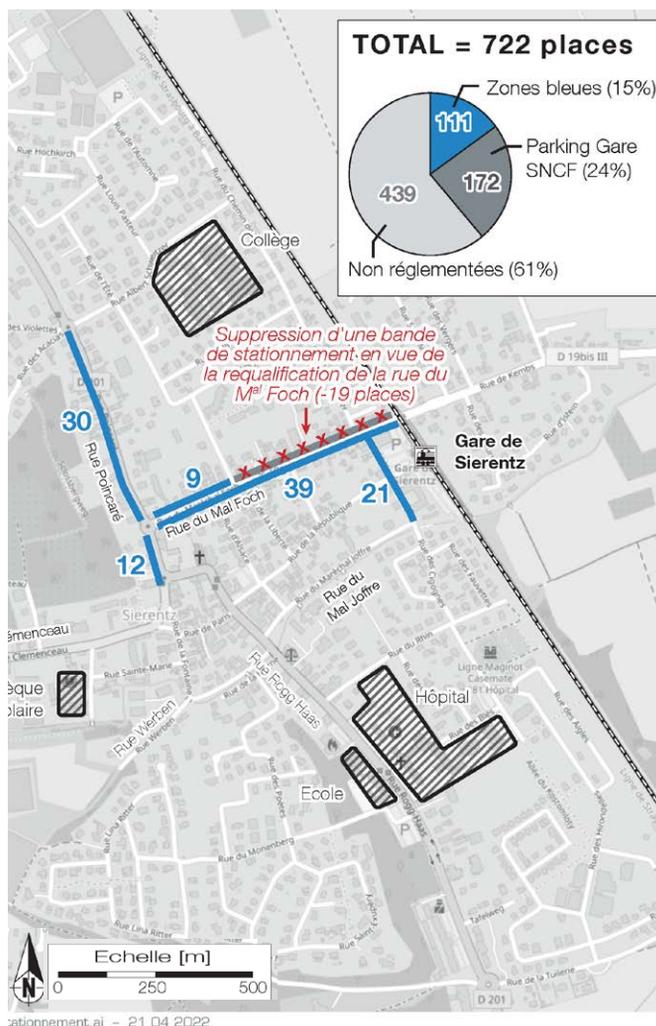
Légende :

- Offre en stationnement supprimée dans le cadre de la requalification de la rue M^{al} Foch
- Offre réglementée "zone bleue" durée de stationnement limitée à 90 min. entre 9h et 17h

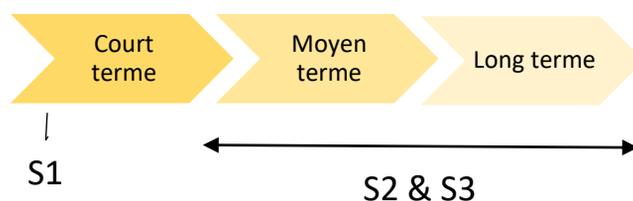
Programme d'action

Actions

S1	<p>Mise en réglementation d'une centaine de places de stationnement sur les rues Maréchal Foch, Poincaré et Rogg Haas afin de garantir le dynamisme commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en zone bleue à durée de stationnement maximale de 90 min (durée variable selon les retours usagers) entre 9h et 17h ; • La démarche nécessite un entretien spécifique avec les résidents et commerçants des secteurs concernés afin d'identifier les besoins spécifiques : réservation d'un nombre de places spécifiques pour les visiteurs pour chaque commerce, délivrance de dérogation pour les résidents ne possédant pas de stationnement privé... • Un phasage est possible avec une priorité sur rue M. Foch • Le contrôle est nécessaire
S2	<p>Suppression d'une dizaine de places de stationnement sur la rue Maréchal Foch pour le projet de requalification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon les entretiens et l'approfondissement des besoins en stationnement pour les résidents et visiteurs des commerces des secteurs concernés, cette action devra être accompagnée de l'action S3 (création d'une poche de stationnement supplémentaire – foncier non identifié à ce stade) • Une attention particulière doit être portée dans les rues annexes et, selon les reports observés, des mesures complémentaires de réglementation pourront être prises.
S3	<p>Création d'une poche de stationnement aux abords de la rue du Maréchal Foch pour les usagers longue durée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Ville devra identifier des fonciers exploitables à des distances raisonnables des places de stationnement supprimées



Planning d'action



Outils et mesures d'accompagnement

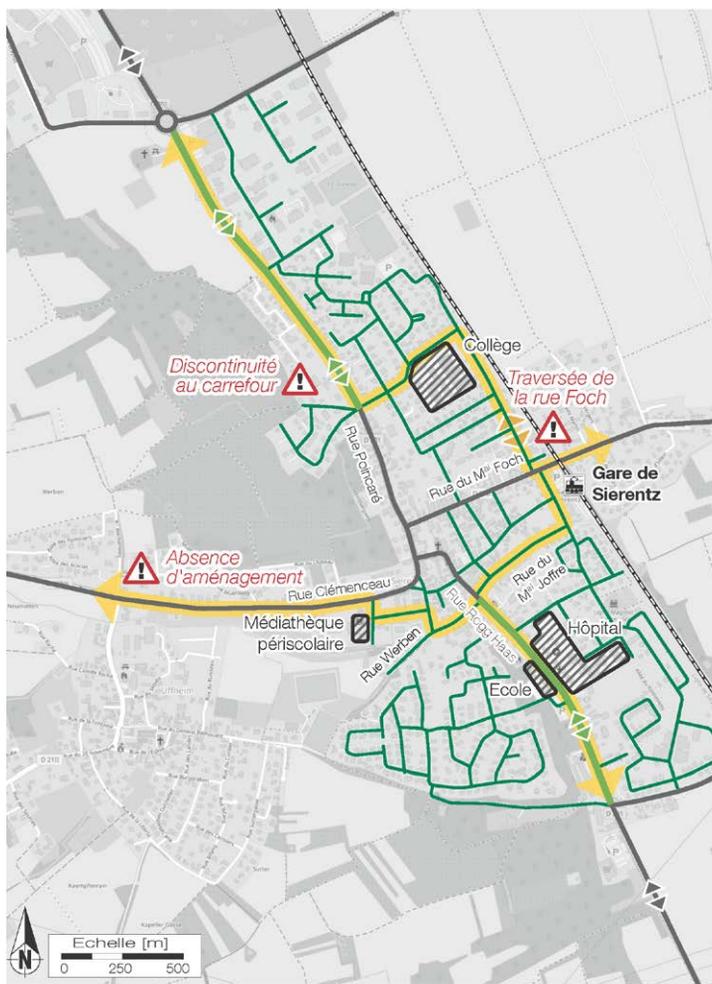
1. Marquage des places de stationnement sur le domaine public, notamment sur la rue du Maréchal Foch
2. Réglementation des places de stationnement en zone bleue
3. Monitorer et surveiller les saturations des rues connexes dues aux éventuels reports
4. Instauration de la vignette selon critères clairement définis
5. Requalifier la rue du Maréchal Foch
6. Création d'une éventuelle nouvelle poche de stationnement

Schéma d'accessibilité cyclable

Légende :

Typologie d'aménagements :

- Piste cyclable bidirectionnelle
- Piste cyclable unidirectionnelle
- Circulation mutualisée sécuritaire (zones 30, zones de rencontre, zones piétonnes)
- Cohabitation (zones à vitesse de circulation maximale à 30 km/h ou 50 km/h)
- Principaux itinéraires vers les polarités du centre-ville
- Point d'attention des continuités cyclables



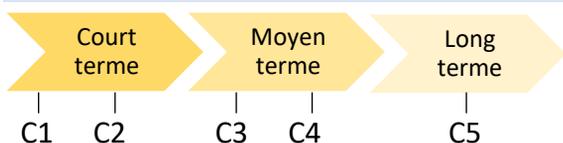
2134_210-02-Accessibilite_amenagement.ai - 11 04 2022

Programme d'action

Actions

	Actions
C1	Aménagement de stationnement vélo au niveau du Collège, de la rue du Maréchal Foch, de la Gare et de l'école, de l'Agora et autres bâtiments communaux. <ul style="list-style-type: none"> Il est a priori préconisé de prioriser des aménagements de type arceaux, moins consommateurs d'espace
C2	Valorisation d'itinéraires sur les rues Sainte-Marie, du Maréchal Joffre, Albert Schweitzer et du Chemin de Fer. <ul style="list-style-type: none"> Il n'est pas préconisé d'aménager des sites propres vélos, mais de garantir des vitesses de circulation motorisées restreintes (actions A4)
C3	Aménagement de la continuité cyclable vers Kembs
C4	Liaison cyclable sécurisée vers Uffheim
C5	Renforcement des liaisons douces interquartiers sur la base de l'étude urbaine 2030-2050

Planning d'action



Outils et mesures d'accompagnement

- Stationnement vélo sécurisé devant les principaux pôles d'intérêt et devant les bâtiments communaux
- Marquage et jalonnement itinéraires vélo (marquage, panneau, etc.)
- Discussion avec intercommunalité (schéma directeur des pistes cyclables)

Boîte à outils

Places courte durée

- Arceaux
- Possibilité de les intégrer de façon élégante avec les aménagements extérieurs paysagers;
- 0.65m entre vélos

Arceau (fixe)



Places longue durée

- Plusieurs dispositifs possibles;
- Couverts si possible;
- Avec hauteur alternée : 0.45m entre vélos (plus compact);
- Possible d'utiliser des racks à double hauteur;

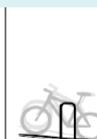
Etrier de roue avant avec dispositif de fixation



Support de guidon



Glissière (surelévation alternée)



Système à double niveau



(extrait de la boîte à outils)